



Le 25 février 2021

Conseiller Contractuel
Mr. Brent Hygaard
Spécialiste en approvisionnement
Biens immobiliers – Projets
Approvisionnement pour les missions
Courriel: realproperty-contracts@international.gc.ca
Téléphone: 343-203-1331
200 Prom. du Portage, Gatineau QC, K1A 0G4

DEMANDE DE QUALIFICATION (DDQ)

Construction en usine d'un poste de garde modulaire et d'une unité de tri du courrier modulaire

- 1.1. Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement du Canada (MAECD), lance un processus de préqualification pour les entreprises de construction qui souhaitent et peuvent concevoir, selon les spécifications, et construire un poste de garde et une unité de tri du courrier modulaires sur mesure (ci-après appelés collectivement les « **unités** »).
- 1.2. Ce travail sera effectué selon la méthode de **conception-construction** avec des inspections d'étape effectuées par MAECD. L'entrepreneur retenu sera donc responsable de la production de tous les dessins d'exécution (les versions finales doivent être approuvées par un architecte et un ingénieur agréés dans le territoire où les unités seront conçues et fabriquées), des dessins d'atelier et de la documentation technique connexe, en fonction des concepts présentés dans les dessins et spécifications préliminaires qui figureront dans la demande de propositions (DP) – Phase 2 (ci-après appelée la DP – Phase 2) qui sera transmise aux entreprises préqualifiées.
- 1.3. Ce projet peut intéresser les entreprises de construction et de fabrication possédant de l'expérience dans la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure qui incorporent les normes suivantes :
 - i. Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards [normes balistiques 752 d'Underwriters Laboratory (UL)] (spécifiquement pour les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets). Voir <https://standardscatalog.ul.com/ProductDetail.aspx?productId=UL752> (en anglais seulement).
 - ii. Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards [normes 1175 – norme de prévention des pertes] (spécifiquement pour les murs). Voir <https://www.redbooklive.com/download/pdf/LPS1175.pdf> (en anglais seulement).
 - iii. BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing (testing and classification of resistance against manual attack) [BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)]. Voir <https://shop.bsigroup.com/ProductDetail?pid=000000000019972718#:~:text=BS%20EN%20356%3A2000%20specifies,resistance%20to%20actions%20of%20force> (en anglais seulement).
- 1.4. Les soumissionnaires doivent pouvoir fournir toute la gamme de services en anglais ou en français et être en mesure de se rendre en Afrique centrale pour offrir une orientation pour la mise en service. Seul l'entrepreneur retenu sera informé de l'emplacement spécifique.
- 1.5. Les entreprises de construction et de fabrication intéressées doivent présenter leur offre technique à la présente demande de qualification (DDQ), Phase 1 – préqualification (ci-après appelée DDQ – Phase 1).
- 1.6. DDQ – Phase 1 : Cette phase a pour objet de préqualifier des entreprises ayant l'expérience nécessaire pour être envisagées à titre d'entreprise de construction et de fabrication principale. La préqualification d'entreprises repose sur les exigences obligatoires définies dans le présent document (veuillez vous reporter au point 6, EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION).



- 1.7. Si le nombre de soumissionnaires préqualifiés après la DDQ – Phase 1 est insuffisant pour permettre la tenue de la DP – Phase 2, le MAECD se réserve le droit (mais ne s'impose pas l'obligation) d'annuler la DP – Phase 2 ou de modifier les exigences et de publier un nouvel appel d'offres selon la même méthode ou selon une méthode différente, laquelle comprendra notamment le processus susmentionné de préqualification et l'ouverture du processus de DP à toutes les entreprises. Il reviendra au MAECD, à sa seule et absolue discrétion, de déterminer si le nombre de sociétés préqualifiées est suffisant. Subsidiairement, si les offres techniques reçues à la suite de la présente DDQ – Phase 1 indiquent que des entrepreneurs sont en mesure d'exécuter de tels travaux et qu'ils souhaitent le faire, le MAECD pourra solliciter des propositions au moyen d'une DP.
- 1.8. Les entrepreneurs capables et intéressés doivent transmettre leur offre technique, par courriel, à l'adresse realproperty-contracts@international.gc.ca au plus tard à 14 h (heure normale de l'Est) le 11 mars 2021. Les offres techniques doivent comprendre les trois (3) annexes (Annexe A – Identification du soumissionnaire ou de la coentreprise, Annexe B – Expérience du soumissionnaire, et Annexe C – Attestation de l'expérience) de cette DDQ – Phase 1 dûment remplies. Les offres techniques peuvent également prendre la forme de matériel existant (brochures, profils de société, lettres de recommandation, etc.), mais elles doivent clairement démontrer de quelle façon le soumissionnaire satisfait aux exigences.
- 1.9. Les offres techniques envoyées par courriel doivent comprendre des pièces jointes en format de document portable (.pdf). Les soumissionnaires doivent respecter les critères de mise en page décrits ci-après, pendant la préparation de leur offre technique :
 - i. La police de caractères doit faire au moins 10 points.
 - ii. Tous les documents doivent être dans le format 8,5 po x 11 po ou A4.
 - iii. Les documents ne doivent pas dépasser dix (10) pages. Les documents qui dépassent cette limite ne seront pas pris en considération. Les copies des certificats et licences requis, ainsi que les pages de titre ne sont pas incluses dans la limite de dix pages.
 - iv. Par souci de clarté et pour permettre une évaluation comparative, le soumissionnaire doit répondre en utilisant les mêmes rubriques et la même numérotation que celles de la présente DDQ – Phase 1.
- 1.10. Il est possible d'envoyer plus d'un courriel si nécessaire. Si un même fichier est envoyé dans plus d'un courriel, le plus récent de ces fichiers sera utilisé aux fins d'évaluation, et les fichiers précédents ne seront pas pris en considération.
- 1.11. Le Canada se dégage de toute responsabilité en ce qui concerne les offres techniques reçues en retard parce que le courriel a été bloqué par un serveur pour les raisons suivantes :
 - i. la taille des pièces jointes dépasse 10 Mo;
 - ii. le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce qu'il contenait un code exécutable (y compris des macros);
 - iii. le courriel a été bloqué ou mis en quarantaine parce que notre serveur n'accepte pas certains fichiers, comme ceux avec l'extension .rar ou .exe, les fichiers cryptés .zip et .pdf, etc.
- 1.12. Les liens vers un service de stockage en ligne (tels que Google Drive, DropBox, etc.) ou vers un autre site Web, un service d'accès par protocole de transfert de fichiers (FTP) ou tout autre dispositif de transfert de fichiers, ne seront pas acceptés. Tous les documents présentés doivent être joints au courriel.
- 1.13. Il est fortement recommandé aux soumissionnaires de demander au conseiller des contrats de confirmer que la totalité de leur offre technique a été reçue. À ce titre, lorsque plus d'un courriel contenant des documents, y compris l'offre technique, est soumis il est recommandé de numéroter les courriels et d'indiquer le nombre total de courriels envoyés dans l'offre technique à la DDQ – Phase 1.



- 1.14. La présente DDQ – Phase 1 ne doit pas être interprétée comme une invitation à soumettre une proposition, et aucun contrat ne sera négocié avec l'un ou l'autre des soumissionnaires ni ne leur sera attribué. Le MAECD n'a nulle obligation de publier une DP ultérieure et ne remboursera pas les dépenses engagées par les soumissionnaires pour répondre à la présente DDQ – Phase 1.
- 1.15. Le MAECD se réserve le droit de modifier les exigences, en tout ou en partie, tel qu'il le juge nécessaire. Il se réserve également le droit d'utiliser les offres techniques reçues pour préparer des appels d'offres ultérieurs ou dans tout autre but.
- 1.16. Les critères obligatoires sont exprimés par des formes verbales péremptoires telles que « doit », « devra » et « fera ».
- 1.17. Toutes les offres techniques seront traitées en toute confidentialité.
- 1.18. Demandes de renseignements
 - i. Toutes les demandes de renseignements ou questions concernant la présente DDQ – Phase 1 doivent être adressées par écrit au conseiller contractuel, le plus tôt possible pendant la période d'appel d'offres. Les demandes de renseignements et questions doivent être reçues par le 05 mars 2021 pour laisser suffisamment de temps pour répondre. On ne répondra pas avant la date de clôture aux demandes de renseignements reçues plus tard.
 - ii. Afin que tous les soumissionnaires reçoivent la même information et que celle-ci soit de qualité égale, le conseiller contractuel fournira, de la même manière que la présente DDQ – Phase 1, toute information supplémentaire donnée en réponse à des demandes de renseignements importantes reçues, sans toutefois mentionner le nom des auteurs de celles-ci.
 - iii. Toutes les demandes de renseignements et autres communications adressées à des représentants du gouvernement pendant toute la période d'invitation à soumissionner doivent l'être **UNIQUEMENT** au conseiller contractuel dont le nom figure dans le présent document. Les soumissionnaires qui ne respectent pas cette condition pendant la période de l'invitation à soumissionner verront (pour cette seule raison) leur proposition rejetée.



1. OBJECTIFS

- 1.1 L'objectif de la présente DDQ – Phase 1 – Préqualification consiste à préqualifier des entreprises ayant les connaissances, les habiletés et l'expérience nécessaires à la réalisation de projets semblables afin qu'elles soient invitées à participer à un processus de DP – Phase 2 – Construction.
- 1.2 L'objectif du travail proposé est de concevoir (conformément aux spécifications, inspections, et approbations du MAECD) et de construire, dans les installations intérieures du soumissionnaire, un poste de garde et une unité de tri du courrier modulaires sur mesure.

2. DESCRIPTION DES TÂCHES

- 2.1. Le projet représente une occasion unique pour des entreprises de construction et de fabrication qualifiées et expérimentées de faire la démonstration de leurs connaissances, de leurs habiletés et de leur expérience de la mise en œuvre des mises à niveau de la sécurité physique de qualité qui seront définies dans les exigences techniques du MAECD (à la DP – Phase 2). L'entrepreneur qui sera attribué un contrat (à la DP – Phase 2) devra offrir une conception d'excellente qualité dans plusieurs domaines, comme l'architecture, la mécanique, l'électricité ainsi que la structure, et assurer la réalisation de travaux de construction et de fabrication de grande qualité.
- 2.2. L'entrepreneur devra faire preuve d'efficacité logistique pendant tout le processus de conception, de construction et de fabrication, notamment dans l'ordonnancement, l'établissement de rapports sur les progrès, la gestion des changements, la présentation de dessins d'atelier et la présentation de renseignements sur les produits techniques, la participation aux réunions de projet et aux examens et inspections, la mise en service et d'autres tâches propres aux projets de construction immobilière.
- 2.3. La qualité de la construction et de la fabrication pour ce travail sera garantie par : des examens de la conception réalisés par le MAECD; l'exigence d'une fidélité parfaite aux dessins techniques de construction et spécifications approuvés; d'autres exigences procédurales connexes liées aux contrats de construction en général.

3. RESSOURCES NÉCESSAIRES

- 3.1. Un gestionnaire de projet sera requis pour assurer la bonne gestion globale du projet, du début à la fin. Il sera le principal point de contact avec le MAECD pour les communications quotidiennes.
- 3.2. Un représentant de l'entrepreneur devra être sur place pendant l'installation des unités pour aider le MAECD à effectuer l'installation et attester que celle-ci a été effectuée conformément aux instructions de l'entrepreneur.

4. CALENDRIER ET PRINCIPAUX JALONS PROPOSÉS

- 4.1. Voici une idée générale des dates importantes prévues pour ce projet, sous réserve des modifications que peut y apporter, à sa seule discrétion, le MAECD.

DDQ – Phase 1 – Préqualification

Lancement de la DDQ – Phase 1	Février 2021
Clôture de la DDQ – Phase 1	Mars 2021
Examen des soumissions de la DDQ – Phase 1	Mars 2021
Sélection des entreprises préqualifiées	Mars 2021



DP – Phase 2 – Construction

(Remarque : La DP – Phase 2 sera accessible sur invitation seulement.)

Lancement de la DP – Phase 2	Juin 2021
Clôture de la DP – Phase 2	Juillet 2021
Examen des propositions	Juillet 2021
Attribution du contrat	Août/septembre 2021
Achèvement des dessins de conception	Novembre 2021
Fabrication des unités	Novembre 2021 à janvier 2022
Fin de l'inspection de la construction par le MAECD	Janvier 2022
Envoi (par le MAECD) à l'emplacement	Janvier 2022 à mars 2022
Installation à l'emplacement (par d'autres)	Avril 2022
Rapport d'installation de l'entrepreneur	Avril 2022

5. RESPONSABILITÉS DE L'ENTREPRENEUR

- 5.1. **Conception** – L'entrepreneur sera responsable de tous les aspects du processus de conception, selon les concepts présentés dans les dessins préliminaires et les spécifications, qui seront fournis à la DP – Phase 2. En outre, la conception fera l'objet d'un processus d'examen et d'approbation par le MAECD.
- 5.2. **Construction** – L'entrepreneur sera responsable de tous les aspects du processus de construction et de fabrication.
- 5.3. **Mise en service** – L'entrepreneur sera responsable de toutes les activités de mise en service nécessaires pour démontrer le respect des exigences de mise en service de tous les systèmes et équipements installés dans les unités et de documentation de la conformité aux spécifications. Toute formation spécialisée nécessaire du personnel d'entretien du MAECD par l'entrepreneur fera également partie de cette responsabilité. De plus, l'entrepreneur devra avoir un représentant sur place pendant l'installation des unités pour aider le MAECD à effectuer l'installation et attester que celle-ci a été effectuée conformément aux instructions de l'entrepreneur.
- 5.4. **Santé et sécurité** – L'entrepreneur sera chargé d'établir et de maintenir en vigueur un programme de santé et de sécurité propre au projet à son installation de construction et de fabrication et de fournir l'équipement de protection individuelle (EPI) nécessaire pour assurer un environnement sécuritaire pendant les travaux.
- 5.5. **Gestion des documents de l'entrepreneur** – L'entrepreneur sera responsable de la mise en place et de la gestion de son propre système, complet et ordonné, de gestion des documents à tous les stades de l'exécution du projet, depuis la conception, la soumission des dessins d'atelier et l'approbation jusqu'à la clôture et à la mise à disposition du projet, en passant par la construction, le processus de gestion des changements et la mise en service.
- 5.6. **Gestion des documents en ligne** – Le MAECD recourra à un système de gestion de la documentation en ligne choisi d'avance pour faciliter la collaboration entre les différents membres de l'équipe de projet. On attendra de tous les participants au projet, y compris l'entrepreneur choisi, qu'ils utilisent le système de gestion en ligne du MAECD pendant toute la durée des travaux de conception-construction.
- 5.7. **Contrôle des coûts** – L'entrepreneur sera tenu de gérer et de présenter des évaluations détaillées et des ventilations connexes des coûts associés aux facturations au prorata des travaux pendant tout le processus de conception-construction.
- 5.8. **Contrôle du calendrier** – L'entrepreneur sera tenu de présenter des mises à jour régulières sur le calendrier des travaux, selon les formats courants de l'industrie approuvés par le MAECD, pendant tout le processus de conception-construction.



- 5.9. **Contrôle de la qualité** – Pour assurer le contrôle de la qualité, l'entrepreneur sera tenu d'observer les procédures du MAECD pendant tout le processus de conception-construction, en ce qui a trait à la soumission de dessins de conception, de spécifications, de dessins d'atelier et de renseignements sur les produits, aux demandes de renseignements (DDR) et aux demandes de substitution de produits, conformément aux directives du MAECD.
- 5.10. **Gestion des changements** – L'entrepreneur sera tenu d'observer les procédures de gestion des changements du MAECD et de tenir des dossiers détaillés de tous les changements proposés et approuvés au contrat de construction en recourant au système de gestion en ligne des changements décrit plus haut.

6. EXIGENCES OBLIGATOIRES POUR LA PRÉQUALIFICATION

(Remarque : La présente évaluation repose sur des critères de réussite ou d'échec.)

Une offre technique doit respecter les exigences de la DDQ – Phase 1 et satisfaire à tous les critères d'évaluation technique obligatoires pour être déclarée recevable.

Dans leur offre technique, les répondants doivent expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences. Cette section ne doit pas dépasser dix pages recto verso. Le matériel dépassant le maximum de dix pages ne sera pas pris en compte. Les copies des certificats et licences requis, ainsi que les pages de titre ne sont pas incluses dans la limite de dix pages.

Les offres techniques seront évaluées en fonction des critères obligatoires énumérés ci-dessous. Les candidats doivent satisfaire à tous les critères obligatoires pour être évalués de manière plus approfondie. Les offres techniques qui ne satisfont pas à un (1) ou plusieurs critères obligatoires seront déclarées non recevables.

Les offres techniques doivent identifier les qualifications et l'expérience de l'entreprise pour mener à bien les tâches en répondant systématiquement à chacune des exigences détaillées ci-dessous.

Chaque critère technique doit être traité séparément.

Le soumissionnaire doit :

6.1. Remplir et présenter l'ANNEXE A – IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE OU DE LA COENTREPRISE.

Si le soumissionnaire est une coentreprise, les conditions suivantes s'appliquent :

Une coentreprise est une association d'au moins deux parties qui regroupent leurs fonds, leurs biens, leurs connaissances, leur expertise ou d'autres ressources dans une entreprise commerciale conjointe, parfois appelée consortium, pour présenter ensemble une offre technique à la présente DDQ – Phase 1 et, s'il y a préqualification, une proposition, plus tard, à la DP – Phase 2. Les soumissionnaires qui présentent, en tant que coentreprise, une offre technique à la présente DDQ – Phase 1 doivent indiquer clairement et officiellement qu'ils constituent une coentreprise et fournir les renseignements suivants à l'annexe A :

- i. nom de chaque membre de la coentreprise;
- ii. rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise;
- iii. nom du représentant de la coentreprise, c'est-à-dire le membre choisi par les autres membres pour les représenter, le cas échéant;
- iv. nom de la coentreprise, le cas échéant.

L'offre technique à la DDQ – Phase 1 doit être signée par tous les membres de la coentreprise à moins qu'un membre ait été nommé pour représenter tous les membres de la coentreprise. Le MAECD peut, en tout temps, demander à chaque membre de la coentreprise de prouver qu'un représentant a été nommé et qu'il a



reçu les pleins pouvoirs pour agir à titre de représentant aux fins de présentation d'une offre technique à la DDQ - Phase 1 et, subséquemment, d'une proposition à la DP – Phase 2.

Tous les membres de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables des obligations que doit respecter le soumissionnaire conformément aux documents contractuels.

6.2. Remplir et présenter l'**ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE** ci-jointe.

Le soumissionnaire doit présenter trois (3) projets, achevés après le 1^{er} mars 2018, dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure conçus et construits par le soumissionnaire.

Chacun des projets indiqués par le soumissionnaire doit démontrer son expérience de l'incorporation d'éléments qui offrent tout niveau de protection spécifié dans chacune des normes suivantes dans le produit final (c.-à-d. que les trois [3] normes doivent avoir été incorporées dans les bâtiments modulaires de ce projet) :

- i. Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards [normes balistiques 752 d'Underwriters Laboratory (UL)] (spécifiquement pour les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets);
- ii. Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards [normes 1175 – norme de prévention des pertes] (spécifiquement pour les murs);
- iii. BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing (testing and classification of resistance against manual attack) [BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)].

Remarque : Si le soumissionnaire présente plus de trois (3) projets, seuls les trois (3) premiers projets seront évalués.

Le soumissionnaire doit indiquer, aux fins de référence, les noms et les numéros de téléphone ou courriels actuels des clients pour les projets présentés.

6.3. Remplir et présenter l'**ANNEXE C – ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE** ci-jointe.

REMARQUE À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES : Afin de faciliter l'évaluation des offres techniques, veuillez utiliser les formulaires ci-dessous pour votre offre technique.



ANNEXE A – IDENTIFICATION DU SOUMISSIONNAIRE OU DE LA COENTREPRISE

Nom commercial légal du soumissionnaire :
Nom de la personne-ressource :
Adresse postale :
N° de téléphone :
Courriel :

Dans le cas d'une coentreprise, les renseignements suivants doivent également être fournis.

Nom de chaque membre de la coentreprise :
Rôle et expertise de chaque membre de la coentreprise :
Nom du représentant de la coentreprise :



ANNEXE B – EXPÉRIENCE DU SOUMISSIONNAIRE

B.1 Projets de conception-construction (*projet 1 de 3*)

Le soumissionnaire doit fournir les renseignements ci-dessous au sujet d'un projet achevé après le 1^{er} mars 2018 dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire.

Ce projet doit démontrer l'expérience du soumissionnaire dans l'intégration d'éléments offrant un niveau de protection spécifié dans chacune des normes suivantes dans le produit final (c.-à-d. que les trois [3] normes doivent avoir été incorporées dans les bâtiments modulaires de ce projet) :

- i. Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards [normes balistiques 752 d'Underwriters Laboratory (UL)] (spécifiquement pour les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets);
- ii. Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards [normes 1175 – norme de prévention des pertes] (spécifiquement pour les murs);
- iii. BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing (testing and classification of resistance against manual attack) [BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)].

Titre du projet :

Client :

Date d'achèvement :

(doit être postérieure au 1^{er} mars 2018)

Description du projet (*donnez des détails indiquant que le soumissionnaire a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire*) :



Ce projet comportait-il des éléments résistant aux balles (dans les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets) conformes à un niveau de la norme **Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les murs) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les fenêtres) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing**?

Oui Non

Représentant du client :

Téléphone :

Courriel :



B.2 Projets de conception-construction (*projet 2 de 3*)

Le soumissionnaire doit donner les renseignements ci-dessous au sujet d'un projet achevé après le 1^{er} mars 2018 dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire.

Ce projet doit démontrer l'expérience du soumissionnaire dans l'intégration d'éléments offrant un niveau de protection spécifié dans chacune des normes suivantes dans le produit final (c.-à-d. que les trois [3] normes doivent avoir été incorporées dans les bâtiments modulaires de ce projet) :

- i. Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards [normes balistiques 752 d'Underwriters Laboratory (UL)] (spécifiquement pour les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets);
- ii. Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards [normes 1175 – norme de prévention des pertes] (spécifiquement pour les murs);
- iii. BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing (testing and classification of resistance against manual attack) [BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)].

Titre du projet :

Client :

Date d'achèvement :

(doit être postérieure au 1^{er} mars 2018)

Description du projet (*donnez des détails indiquant que le soumissionnaire a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire*) :



Ce projet comportait-il des éléments résistant aux balles (dans les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets) conformes à un niveau de la norme **Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les murs) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les fenêtres) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing**?

Oui Non

Représentant du client :

Téléphone :

Courriel :



B.3 Projets de conception-construction (*projet 3 de 3*)

Le soumissionnaire doit donner les renseignements ci-dessous au sujet d'un projet achevé après le 1^{er} mars 2018 dans lequel il a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire.

Ce projet doit démontrer l'expérience du soumissionnaire dans l'intégration d'éléments offrant un niveau de protection spécifié dans chacune des normes suivantes dans le produit final (c.-à-d. que les trois [3] normes doivent avoir été incorporées dans les bâtiments modulaires de ce projet) :

- i. Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards [normes balistiques 752 d'Underwriters Laboratory (UL)] (spécifiquement pour les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets);
- ii. Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards [normes 1175 – norme de prévention des pertes] (spécifiquement pour les murs);
- iii. BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing (testing and classification of resistance against manual attack) [BS EN 356:2000 – normes sur le vitrage de sécurité (essai et classification de la résistance contre les attaques manuelles)]

Titre du projet :

Client :

Date d'achèvement :

(doit être postérieure au 1^{er} mars 2018)

Description du projet (*donnez des détails indiquant que le soumissionnaire a assumé le rôle d'entrepreneur en conception-construction pour la conception et la fabrication de bâtiments de sécurité physique modulaires sur mesure construits par le soumissionnaire*) :



Ce projet comportait-il des éléments résistant aux balles (dans les murs, les fenêtres et les fenêtres de guichets) conformes à un niveau de la norme **Underwriters Laboratory (UL) 752 Ballistic Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les murs) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **Loss Prevention Standard (LPS) 1175 Standards**?

Oui Non

Ce projet comportait-il des éléments (dans les fenêtres) offrant une résistance contre les tentatives d'entrée par effraction conformes à un niveau de la norme **BS EN 356:2000 Standards for Security Glazing**?

Oui Non

Représentant du client :

Téléphone :

Courriel :



ANNEXE C – ATTESTATION DE L'EXPÉRIENCE

Nous attestons que toutes les déclarations faites en ce qui concerne l'expérience et les qualifications de l'entreprise sont exactes et factuelles, et nous comprenons que le MAECD se réserve le droit de vérifier tout renseignement fourni à ce sujet et que les fausses déclarations peuvent entraîner le rejet de la soumission, qui serait déclarée non recevable.

Si la vérification effectuée par le MAECD révèle de fausses déclarations, le MAECD aura le droit de considérer toute sélection résultant de la présente soumission comme étant en défaut et d'annuler cette sélection.

Le défaut d'inclure cette déclaration et cette garantie avec la soumission en signant le bloc-signature immédiatement après le présent paragraphe rendra la soumission non conforme.

Dénomination sociale de l'entreprise :

Nom autorisé (en lettres moulées) :

Capacité :

Numéro de téléphone :

Courriel :

Signature :

Date :
